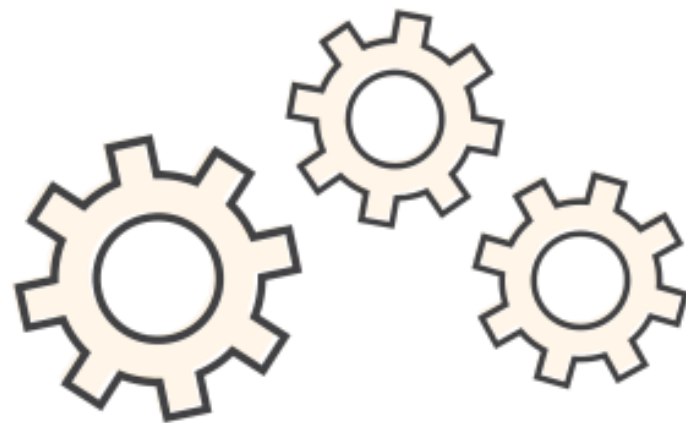


communauté de communes



Projet de territoire

Rappel

Le projet de territoire est un document-cadre dans lequel la collectivité définit la manière dont elle souhaite se développer à moyen terme. Ses orientations stratégiques peuvent concerner tous les domaines d'application des politiques publiques.

La communauté de communes a mené des ateliers de concertation avec les élus et les habitants pour élaborer son projet de territoire. Ces travaux ont abouti à la définition de 7 orientations stratégiques et 22 engagements opérationnels.

Les étapes clés :

- ▶ Élaboré entre 2020 et 2021
- ▶ Approuvé en novembre 2021
- ▶ Fin 2021, arrivée d'un agent en qualité de chargé de projet de territoire, poste spécialement créé



Orientation N°1 : structurer un maillage territorial pertinent en lien avec les caractéristiques de notre territoire

Engagements 1 et 2 :

- ▶ Garantir un accès aux équipements et aux services communautaires de manière équitable
- ▶ Mailler le territoire afin de faciliter l'accès aux services

Actions concrètes à ces deux engagements :

- ▶ Les aménagements cyclables en projet
- ▶ Le transport à la demande
- ▶ Le développement du service enfance-jeunesse avec l'arrivée d'une chargée de coordination



Orientation N°1 : structurer un maillage territorial pertinent en lien avec les caractéristiques de notre territoire

Engagement 3 :

- ▶ Soutenir les communes dans leurs coopérations et leur fonctionnement

Actions concrètes correspondant à cet engagement :

- ▶ Les crédits régionaux mobilisés dans le cadre de la signature du contrat Territoire en Action
- ▶ L'éligibilité nouvelle au FEDER rural due à la signature du contrat TEA
- ▶ La signature du contrat de relance de la transition écologique



Signature du contrat TEA avec la Région, la Métropole et la CC PD

Engagement 4 :

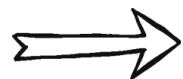
- ▶ Faire de l'accès au numérique un droit pour tous

Actions concrètes correspondant à cet engagement :

- ▶ Recrutement fin 2021 d'un conseiller numérique
- ▶ Mise en place de permanences dans chacune des 14 communes



Salle numérique de la CC NeT



Orientation N°2 : accompagner le développement économique

Engagement 5 :

- ▶ Définir une stratégie de développement économique

Action concrète correspondant à cet engagement :

- ▶ Adhésion à l'agence économique régionale pour réaliser un inventaire du foncier d'entreprise
- ▶ Convention passée avec la CCI pour créer un club d'entreprises à l'échelle Norge et Tille

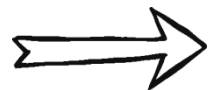


Signature de la convention avec la CCI

Engagement 6 :

- ▶ Maintenir et renforcer les agriculteurs habitant le territoire

Action concrète correspondant à cet engagement : premier diagnostic de la SAFER qui sera livré début 2024 dans le cadre du Projet Alimentaire



Orientation N°3 : renforcer l'identité de la communauté de communes et le sentiment d'appartenance à Norge et Tille

Engagement 7 :

- ▶ Créer une identité en s'appuyant sur nos richesses et nos atouts

Action concrète correspondant à cet engagement : le Netathlon. Lauréat du prix *Territoria Zèbre*

Engagement 8 :

- ▶ Réfléchir à une signature territoriale (marque, slogan, accroche)

Engagement 9 :

- ▶ Renforcer la communication en valorisant les compétences de la communauté de communes



Remise du prix Territoria Zèbre 2023



Orientation N°4 : marquer notre engagement vers la Transition Énergétique et la protection de l'environnement

Engagement 10 :

- ▶ S'engager dans un Plan Climat Air Énergie Territorial

Action concrète correspondant à cet engagement : le Plan Climat Air Énergie Territorial en cours d'élaboration, dont M. Maingault est le référent



Engagement 11 :

- ▶ Adapter l'offre de mobilité

Actions concrètes correspondant à cet engagement :

- ▶ Le diagnostic sur la mobilité pour élaborer un Plan de Mobilité mutualisé avec la Plaine Dijonnaise
- ▶ L'élaboration du schéma des aménagements cyclables
- ▶ La réflexion sur la mise en place d'un TAD commun avec la Plaine Dijonnaise

Orientation N°4 : marquer notre engagement vers la Transition Energétique et la protection de l'environnement

Engagement 12 :

- ▶ Mettre en place des actions visant à limiter la consommation d'électricité et à produire des énergies renouvelables adaptées à notre territoire

Actions concrètes correspondant à cet engagement :

- ▶ Les actions mises en place dans le cadre de la sobriété demandée au cours de l'hiver 2022/2023
- ▶ Les futures actions qui seront proposées dans le Plan Climat sur le thème de la sobriété énergétique
- ▶ L'élaboration du schéma de développement ENR, avec le soutien du SICECO, et dont M. Maingault est le référent (commission énergie du 19/09/2023)

Engagement 13 :

- ▶ Mettre en place des actions visant à limiter la production des déchets

Actions concrètes correspondant à cet engagement :

- ▶ La vente de composteurs proposée aux habitants de Norge et Tille
- ▶ L'économie circulaire assurée dans les déchetteries (ressourcerie des Emmaus)



Orientation N°4 : marquer notre engagement vers la Transition Energétique et la protection de l'environnement

Engagement 14 :

- ▶ Partager équitablement et économiser la ressource en eau

Actions concrètes correspondant à cet engagement :

- ▶ les actions d'entretien des réseaux menées par les syndicats des eaux
- ▶ les études menées par les syndicats des eaux sur les volumes prélevables et la qualité de l'eau
- ▶ le projet de la boucle des Maillys



Engagement 15 :

- ▶ S'engager dans un Projet Alimentaire Territorial

Actions concrètes correspondant à cet engagement :

- ▶ Certification PAT de Niveau 1 (stade émergent) obtenue en février 2022
- ▶ Finalisation du diagnostic agricole et alimentaire pour février 2024
- ▶ Organisation d'une gouvernance alimentaire et définition d'un plan d'actions début 2024
- ▶ Dépôt du dossier de candidature pour le niveau 2 en septembre 2024





Orientation N°5 : être responsable dans l'allocation des ressources financières

Engagement 16 :

- ▶ Adopter un Pacte financier garantissant la bonne santé financière de la CC NeT

Engagement 17 :

- ▶ Évaluer avec sincérité l'impact de la mise en œuvre du projet de territoire sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement



Orientation N°6 : développer un urbanisme respectant le caractère rural du territoire

Engagement 18 :

- ▶ Construire une gouvernance respectueuse de chaque village avant de s'engager dans la démarche de PLUI en construisant un Pacte d'urbanisme partagé

Engagement 19 :

- ▶ Peser sur le SCoT pour permettre de conserver le caractère rural du territoire



Orientation N°7 : devenir un « territoire réfectoire »

Engagement 20 :

- ▶ Faire de la base de loisirs à Arc-sur-Tille un site ambassadeur des atouts patrimoniaux de notre territoire

Engagement 21 :

- ▶ S'entendre pour construire une politique culturelle territoriale coordonnée

Engagement 22 :

- ▶ Favoriser la coopération entre les différents acteurs associatifs du territoire